

DROIT ADMINISTRATIF

Traitez le cas pratiques suivant :

À la suite des dernières élections municipales, le nouveau maire d'une commune vous écrit en votre qualité de spécialiste de droit administratif.

Cher(e) Maître,

Depuis que je suis Maire de ma commune, de lourdes tâches administratives et d'infatigables labyrinthes juridiques se dressent devant moi. A peine élu, j'ai dû faire face à une première difficulté, la venue dans ma ville du célèbre cirque de la Lune dont le spectacle itinérant cause divers troubles à l'ordre public partout où il se trouve.

J'ai décidé d'interdire le spectacle dans ma commune et pour donner plus de poids à ma décision, je l'ai prise après un vote solennel du Conseil Municipal en date du 12 août 2014. A l'appui de ma décision, j'ai invoqué des circonstances exceptionnelles. Le spectacle de clown organisé par le cirque met en scène un dialogue burlesque et caricatural entre le prophète Mahomet et Jésus. J'ai été saisi par une large part de mes administrés choqués qu'il soit ainsi porté atteinte à leurs convictions religieuses. Il faut dire que ma commune siège de deux couvents et d'un monastère, lieu de villégiature renommé pour les prêtres catholiques, est aussi habitée par une importante communauté musulmane.

L'interdiction du spectacle a suscité un incroyable emballement médiatique. Mon principal opposant dans la commune, ancien clown de son état, a déclaré au journal « Le nez rouge » que la mesure d'interdiction, « manifestement disproportionnée » constituait une voie de fait. Il a ajouté que j'avais commis une faute personnelle dont je devrais assumer l'entière responsabilité. Les avocats du cirque de la Lune n'ont pas été en reste. Ils ont annoncé qu'il saisissait en urgence la juridiction administrative et qu'ils se faisaient fort d'obtenir une décision à très bref délai.

Une manifestation pour la liberté d'expression et contre la censure a été organisée par l'association « Libérez la parole » dans le jardin qui jouxte l'Hôtel de Ville ». Durant la manifestation, un lion du cirque de la Lune, exposé dans sa cage, a réussi à prendre la fuite causant une panique indescriptible. Un agent de police nationale a alors tiré dans la foule, espérant toucher le lion. Malheureusement, une passante a été blessée à la jambe par la balle qui n'a pas atteint son objectif. Le lion n'a pu être arrêté dans sa course qu'après avoir gravement blessé un enfant au bras alors que ce dernier jouait dans le jardin. L'arrivée tardive du SAMU du centre hospitalier régional de la commune voisine, du fait des ralentissements causés par la manifestation, n'a pas permis de sauver la jambe de la passante. Cette dernière, ainsi que les parents du jeune enfant blessé attaquent la commune en responsabilité.

Pour que cette situation ne se reproduise plus à l'avenir, j'ai pris la décision d'interdire la circulation dans la commune de tout cortège comportant des animaux dangereux, alors même que ces derniers seraient placés dans des cages sécurisées.

Ainsi que vous le voyez, je suis assailli de tous côtés et vous demande une consultation juridique sur la situation que je viens de vous exposer.

Merci d'avance.